

ACCESSIBILITÉ DES ERP EXISTANTS ET NEUFS

Réglementation, diagnostic et mise en oeuvre

2 JOURS, 14 HEURES

RÉGLEMENTATION DE LA
CONSTRUCTION

CODE :
TC09

Objectifs de la formation

- Définir le handicap et ses concepts clés
- Identifier les différents textes encadrants le handicap
- Identifier les études d'accessibilité et le diagnostic d'accessibilité
- Respecter les procédures de la mise en accessibilité d'un ERP
- Identifier les obstacles à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Parmi nos formateurs

- **ASTULFONI Thomas**
Responsable adjoint,
ACCESMETRIE
- **BRIE Romain**
Responsable Adjoint équipe accessibilité,
ACCÈSMÉTRIE
- **GIRARD Anthony**
Responsable équipe accessibilité,
ACCÈSMÉTRIE
- **ROUX-PIAZZA Émilie**
Directrice,
ACCÈSMÉTRIE
- **VALLET Maylis**
Auditrice Accessibilité,
ACCESMETRIE

Public concernés

- Architecte ; Ingénieur ; Assistant à maîtrise d'ouvrage ; Responsables de projets immobiliers ; Gestionnaires de patrimoine immobilier ; Contrôleurs techniques

Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

Maîtriser les définitions et les notions associées au handicap

- Questions/réponses sur le handicap et les personnages célèbres
 - Définir le handicap et ses concepts clés
 - Discerner les concepts de déficience, incapacité et désavantage
 - Identifier les caractéristiques des déficiences
-

Maîtriser le cadre législatif et réglementaire du handicap

- Décortiquer les points clés de la loi du 11/02/2005
 - Zoom sur l'article IV consacré à l'accessibilité
-

Intégrer la réglementation et les évolutions normatives récentes

- Présentation des textes encadrant le handicap
 - Comprendre les principes d'application de la réglementation sur les constructions neuves et les bâtiments existants
 - Point sur les évolutions réglementaires
-

Appréhender les enjeux de l'accessibilité pour les établissements recevant du public

- Comprendre l'arrêté du 8/12/14
 - Assurer l'évacuation des personnes en situation de handicap
 - Connaître les différentes études d'accessibilité
 - Comment finaliser son AdAP
-

Quelles sont les procédures à suivre pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public

- Comprendre le rôle de la sous-commission départementale d'accessibilité
 - Connaître les autorisations administratives
 - Comment établir le cahier des charges des travaux
 - L'attestation d'accessibilité
 - Qu'est-ce que le registre public d'accessibilité
-

Cas pratique : procéder à des analyses sur plans en vue de détecter d'éventuels obstacles avant le lancement des travaux

Appréhender l'accessibilité en pratique

- Identifier et comprendre les principaux obstacles à l'accessibilité
 - Répondre à la déficience visuelle, auditive, motrice : les aides techniques
 - Analyse de solutions illustrées
-

Dates

| Lyon | Paris | Marseille | Bordeaux | Nantes |
|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 28-29/05/2024 | 28-29/05/2024 | 30/09-01/10/2024 | 30/09-01/10/2024 | 30/09-01/10/2024 |
| 30/09-01/10/2024 | 30/09-01/10/2024 | 14-15/11/2024 | 14-15/11/2024 | 14-15/11/2024 |

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.